



Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Communiqué

Pour les partenaires sociaux du groupe permanent d'orientation du COCT, les données en santé au travail doivent servir la prévention des risques professionnels

Les partenaires sociaux réunis au sein du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT ont adopté à l'unanimité une déclaration intitulée « Pour des données en santé au travail au service de la prévention ». Ils entendent définir un cadre d'action pour la collecte, l'exploitation et l'accessibilité des données et poursuivront leurs travaux en ce sens au cours du second semestre 2017.

La déclaration adoptée à l'unanimité¹ par les partenaires sociaux du groupe permanent d'orientation du COCT

Les partenaires sociaux du COCT estiment que l'objectif de la collecte, de l'exploitation et de la restitution des données en santé au travail est la prévention primaire des risques professionnels.

Ils fixent les premiers principes d'un cadre déontologique guidé par cet objectif, et entendent le respecter dans les institutions de santé au travail dans lesquelles ils siègent.

Ils apportent leur soutien à la démarche de recensement et d'analyse des données lancée dans le cadre du troisième plan santé au travail (2016-2020), et à la conception d'outils de gestion informatique interopérables pour les services interentreprises de santé au travail.

Les partenaires sociaux du COCT poursuivront et approfondiront ce travail au cours du semestre 2017, en procédant aux auditions et consultations nécessaires (ANSES,

¹ La déclaration est soutenue par les organisations suivantes : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC et CFTC pour les organisations de salariés, et MEDEF, CPME, U2P, UNAPL et FNSEA pour les organisations d'employeurs.

assurance maladie et accidents du travail / maladies professionnelles, CISME, organismes complémentaires de santé et de prévoyance...).

Le groupe permanent d'orientation du COCT

Le groupe permanent d'orientation du COCT est composé :

- des organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national :
 - o organisations syndicales : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC ;
 - o organisations professionnelles : MEDEF, CPME, U2P, UNAPL, FNSEA ;
- des services de l'Etat :
 - o ministère chargé du travail (direction générale du travail),
 - o ministère chargé de l'agriculture (service des affaires financières, sociales et logistiques),
- de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (direction des risques professionnels).

Paris le 31 juillet 2017

Informations et contact :

manal.khelifi@travail.gouv.fr

frederic.laloue@coct.travail.gouv.fr

Internet : Rubrique COCT

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/coct-conseil-d-orientation-des-conditions-de-travail>

Twitter : COCT@COCT_SG